

en tant que Manitobain—que lorsque le Manitoba est devenu province en 1870, avec Winnipeg comme capitale, la population totale de la ville de Winnipeg était de 215 âmes. A l'heure actuelle, moins d'un siècle plus tard, Winnipeg a une population urbaine de quelque 500,000 âmes. La théorie que le ministre a exposée aujourd'hui, selon laquelle les Territoires du Nord-Ouest sont une région déficitaire, va de pair avec la doctrine énoncée par le parti libéral à cette époque lointaine où nous sommes devenus une nation confédérée.

Ainsi, quand il fut question de construire un chemin de fer transcontinental, on s'y est opposé sous prétexte que le chemin de fer qui traverserait ce désert sans route ne réussirait même pas à payer ses frais de graissage. Nous nous sommes bien départis de ces concepts négatifs en notre ère d'évolution nationale. Le ministre tergiversait sur ce point. Il s'est presque excusé d'avoir récemment fait des déclarations enthousiastes au sujet des grandes possibilités économiques des Territoires du Nord-Ouest, lesquelles se fondaient surtout sur un autre projet lancé par les conservateurs, la construction du chemin de fer de Pine-Point, à laquelle les libéraux s'opposèrent pour les mêmes raisons, soit parce que le chemin de fer ne ferait pas ses frais. Nous savons maintenant ce qu'il a contribué à la poussée économique de Pine-Point. Nous y compterons dans les trois prochaines années une population de 7,000 à 8,000 âmes.

Comme je l'ai dit hier soir, ceci témoigne éloquemment du fait, je crois, que le moment décisif n'est pas loin où les Territoires du Nord-Ouest sortiront de leur position déficitaire sur le plan économique. Le ministre a donné des chiffres et je les répète de mémoire. Le revenu total provenant des minéraux des Territoires du Nord-Ouest s'est établi l'an dernier à environ 15 millions de dollars. Cette année il s'élève à 72 millions et en 1968 il atteindra quelque 115 millions. Nous progressons beaucoup plus rapidement que nous aurions pu jamais le prévoir, même à l'époque où les conservateurs ont eu assez d'imagination pour lancer leur programme d'expansion du Nord. Nous avançons beaucoup plus rapidement et de façon beaucoup plus concrète et tangible.

Malheureusement, notre évolution vers une plus grande autonomie provinciale n'avance pas au même rythme. Les gens du Nord eux-mêmes s'impatiente. La poussée

démographique dans le Nord ajoute, à l'esprit de pionnier qui a toujours régné au-delà du 60° parallèle, des talents d'administration insurpassés. Ceux qui travailleront au projet de Pine-Point, par exemple, ont une expérience administrative et directoriale considérable et ils ne vont guère priser de rester dans un état semi-colonial quant à leur propre gouvernement.

• (1.40 p.m.)

Je ne veux pas prolonger la discussion, mais j'appuie sans réserve les propos du député du Yukon. Cet article est une mesure rétrograde au lieu d'être un pas en avant. Comme nous l'avons dit, nous ne pouvons proposer l'amendement que le gouvernement pourrait présenter par l'entremise du ministre, du moins pour maintenir la situation financière des Territoires du Nord-Ouest dans l'état où elle se trouvait antérieurement à la présentation de cet amendement.

M. Nielsen: Monsieur le président, si on ne s'était pas fourvoyé à propos de l'élément financier, je ne prendrais pas à nouveau la parole; je dois pourtant rectifier une conception erronée dont semble être victime le député de Comox-Alberni. Tout en respectant son raisonnement, on ne saurait en accepter la validité. Les Territoires du Nord-Ouest sont assurément une région déficitaire. Mais il en va ainsi de toutes les provinces du pays à l'exception de celle dont il vient, la Colombie-Britannique, et de l'Ontario.

M. Barnett: Qu'il me soit permis de rectifier ce que je considère comme une idée fausse que se fait le député du Yukon. D'après des chiffres déposés à la Chambre au cours de la dernière session, d'après les calculs fédéraux, la province d'Ontario était la seule région non déficitaire.

M. Nielsen: Cela renforce mon argument d'autant. Je remercie le député d'avoir relevé mon erreur. Si l'on accepte cela est-ce à dire alors que le gouvernement fédéral a le droit, par exemple, de nommer des députés aux Assemblées législatives de toutes les provinces autres que l'Ontario tout simplement parce qu'elles sont régions déficitaires? Cela rend-il plus valide le principe selon lequel, parce que toutes les provinces sauf l'Ontario sont des régions déficitaires, nous devons leur interdire de légiférer en matière de finances avant que le gouvernement fédéral n'ait autorisé, par l'entremise du lieutenant-gouverneur, la mesure de finances en cause? C'est